

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Liberté Égalité Fraternité

Me

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE L'ARDOUR (sie.ardour@orange.fr)

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT-DIZIER-MASBARAUD (accueil2@stdiziermasbaraud.fr)

politique Une Seule Santé

Direction déléguéeEST(19-23-24-87)

Unité de la CREUSE

Direction Santé Environnement et

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine

SIE DE L'ARDOUR

Prélèvement 00081632

Unité de gestion 0080 SIE DE L'ARDOUR

Installation CAP 000620 MASBARAUD - LE BOIS DES GRES

Point de surveillance 0000000653 LE BOIS DES GRES

Localisation exacte ARRIVEE RESERVOIR

Commune SAINT-DIZIER-MASBARAUD

Prélevé le : mercredi 03 septembre 2025 à 09h49

par : LDA23 - VALERIE LHOPITEAU

Motif: Contrôle sanitaire

Type d'eau: Eau brute souterraine

Type visite: AU

lesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	12,8 °C			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE, AJAIN 2301

Type de l'analyse : PES_I Code SISE de l'analyse : 00084721 Référence laboratoire : 25082902726101

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,					
Sedaxane	<0,01 µg/L	2			
MÉTABOLITES NON PERTINENTS			'		
CGA 369873	<0,02 µg/L				
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Fipronil sulfide	<0,010 µg/L	2			
2-ethyl-6-methylaniline	<0,010 µg/L	2			
Fipronil désulfinyl	<0,01 µg/L	2			
PESTICIDES DIVERS					
Dodine	<0,1 µg/L	2			
Aminopyralid	<0,05 µg/L	2			
Acequinocyl	<0,030 µg/L	2			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00081632)

Complément RP du 17/03/2025 : eau est conforme aux exigences de qualité du Code de la Santé Publique, pour les paramètres mesurés au moment du prélèvement.

Signé à Guéret, le 1 octobre 2025

Pour la Directrice, Le Directeur de la Direction Déléguée EST

Clément DAIGNAN